

Un Grand Paris vert et durable

Instaurer de nouveaux rapports entre ville et campagne, entre paysages artificiels et naturels, en multipliant les interférences, en amplifiant les besoins, les ressources et les plaisirs agricoles, forestiers, aquatiques et énergétiques : telle est la condition d'une métropole durable, conciliant agrément de la vie urbaine et proximité avec la nature.

1. Réévaluer la présence de la nature dans la métropole

- 1.1. Définir une stratégie globale de présence de la nature en ville : ceinture verte, forêts, zones humides, systèmes de parcs, jardins, réseaux d'espaces verts, arbres et plantations d'alignement, liaisons vertes ; exploiter les ressources de proximité, de la géographie, de la préservation des espaces agricoles, forestiers, aquatiques.
- 1.2. Considérer spécifiquement les lisières, les traversées et ceintures vertes, la porosité ; repenser les grandes voies de circulation comme des boulevards urbains plantés.
- 1.3. Développer la forêt et les ressources forestières, comme source énergétique de proximité ; organiser des filières de collecte et d'approvisionnement ; étudier le potentiel forestier ; valoriser ses usages ; planter massivement des arbres (1 million voire davantage).
- 1.4. Favoriser la biodiversité et la préservation des espaces naturels, préserver les cycles biologiques ; créer des couloirs d'espaces naturels pour favoriser la biodiversité en s'appuyant sur une mise en réseau des espaces à l'échelle du grand territoire (Natura 2000).
- 1.5. Transformer les bâtiments sur eux-mêmes et intégrer dans les nouvelles constructions les possibilités de renforcer la présence du végétal : terrasses et toitures plantées, jardins partagés...

2. Travailler à l'échelle des paysages

- 2.1. S'appuyer sur le relief, la topographie, les grandes structures du paysage naturel et urbain, les armatures, les réseaux verts, les réseaux bleus.
- 2.2. Penser la géographie comme aménité : points de vue, points hauts, skylines ; valoriser les points de vue d'ensemble à l'échelle métropolitaine : buttes et promontoires.
- 2.3. Penser la nature dans sa diversité et dans son appropriation : diversité des paysages, des typologies vertes, comme lieux multifonctionnels de production agricoles et énergétiques mais aussi récréatifs, comme supports de logistique.

- 2.4. Investir dans des bâtiments à haute qualité architecturale; étendre et conforter la beauté de Paris à l'échelle de la métropole.
- 2.5. Valoriser et faire connaître le patrimoine francilien, bâti et naturel: églises et châteaux mais aussi le patrimoine du XX^e siècle, patrimoine industriel, villages, ensembles urbains, paysages, perspectives...
- 2.6. Intégrer tous les quartiers des zones discontinues dans une «ville paysage».

3. Valoriser l'eau et les fleuves, la Seine

- 3.1. Définir une stratégie pour l'eau à l'échelle métropolitaine: ressources, usages, support de mobilité pour les hommes et les marchandises, facteur de biodiversité, génératrice de paysages naturels et urbains.
- 3.2. Reconquérir la Seine comme espace collectif majeur, parc métropolitain, enjeu urbain et support de paysage, comme monument fédérateur de l'identité métropolitaine; élargir les «bordures» de la Seine.
- 3.3. Valoriser les fleuves et les canaux dans une vision globale de trame bleue; travailler plus spécifiquement sur les vallées et la forte attractivité qu'elles représentent (Seine, Marne, Oise mais aussi Bièvre, Yvette, Orge...) pour développer des pôles de compétitivité à haute valeur technologique.
- 3.4. Rendre accessible par les piétons les berges des fleuves partout où cela est possible et les connecter à des systèmes de parcs et de traversées vertes.
- 3.5. Gérer les zones humides et les zones inondables: retrouver le fleuve en aménageant les berges, supports de projets; aborder la question de la pensée du risque; vivre avec l'eau; préserver les zones humides, facteur de biodiversité.
- 3.6. Définir une «loi littorale» globale et des Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) à l'échelle du Grand Paris sur l'ensemble des fleuves et rivières de la métropole; penser en termes de logique de projet et pas seulement de gestion des risques.

4. Mieux gérer les ressources

- 4.1. Augmenter la biomasse pour modifier le climat.
- 4.2. Préserver l'agriculture à proximité ou intégrée à la métropole ; ne pas consommer inutilement de la terre agricole ou forestière ; redéfinir les stratégies de production et de distribution agricole : favoriser la mutation vers les cultures maraîchères avec circuits courts et boucles locales, vers l'agriculture biologique.
- 4.3. Établir un programme énergétique métropolitain incluant les énergies renouvelables : solaire, éolien, géothermie ; diversifier l'approche énergétique en favorisant la production locale d'énergie solaire, à la fois au niveau de l'habitat collectif et individuel et en exploitant systématiquement les possibilités offertes par les grandes toitures.
- 4.4. Développer des stratégies d'adaptation du tissu existant et à construire pour un avenir plus sobre en ressources ; améliorer l'efficacité énergétique du bâti existant ; inciter à la réduction de la demande énergétique ; se situer dans la perspective du Facteur 4 (Diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050).
- 4.5. Conforter le tri et le recyclage à 100% des déchets à travers un programme mutualisé.
- 4.6. Mettre en place des stratégies de l'énergie, de l'eau et de la biodiversité ; améliorer le traitement des eaux.
- 4.7. Mesurer la performance du Grand Paris au regard des enjeux post-Kyoto ; mettre en place un outil de simulation numérique.